

# CANDIDATURE À L'HABILITATION DE MINISTRE DE DISTRICT

## Église du Nazaréen

**Instructions** : Cette candidature doit être remise au secrétaire de district ou au surintendant de district au moins deux semaines avant l'entretien prévu ou à la date limite fixée par votre district, si cette date précède ce délai. Le conseil des accréditations ministérielles de district ou le conseil du ministère l'utilisera pour examiner votre candidature à l'habilitation de ministre de district.

Cochez une case : <input type="checkbox"/> Habilitation de ministre  <input type="checkbox"/> Renouvellement de l'habilitation de ministre	Cochez une case : <input type="checkbox"/> Candidat ancien  <input type="checkbox"/> Candidat diacre  <input type="checkbox"/> N'est pas candidat à l'ordination (530.4)	Date : / / jj/mm/aaaa
---	---	-----------------------------

### RENSEIGNEMENTS SUR LE CANDIDAT

Nom complet : \_\_\_\_\_  Homme  Femme

Adresse : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_  
(Ville, état ou province, code postal)

District : \_\_\_\_\_ Membre de l'église locale : \_\_\_\_\_

Pièce d'identité : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_ Lieu de naissance : \_\_\_\_\_  
(par ex. numéro de sécurité sociale, etc.)

Statut matrimonial : \_\_\_\_\_ Date de mariage : \_\_\_\_\_

Nom du conjoint : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_ Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_  Garçon  Fille Date de naissance : \_\_\_\_\_

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_  Garçon  Fille Date de naissance : \_\_\_\_\_

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_  Garçon  Fille Date de naissance : \_\_\_\_\_

- Pour inclure les noms et dates de naissance d'autres enfants, veuillez les indiquer sur une feuille séparée que vous joindrez à cette candidature.

## **FORMATION**

*Mentionnez toutes les écoles fréquentées et les diplômes obtenus.*

<b>École</b>	<b>Nom</b>	<b>Année de sortie</b>	<b>Diplôme</b>	<b>Domaine(s) d'études</b>
Secondaire				
Université				
Institut biblique				
Séminaire				
Autre				

Quelle proportion du programme d'études approuvé pour les ministres avez-vous achevée ?

¼  ½  ¾  Tout

Nombre total d'heures de formation continue réalisées cette  
année :

(Remarque : Le critère minimum est de vingt heures de formation continue chaque année selon le paragraphe  
527.6 du *Manuel*.)

Êtes-vous actuellement inscrit ou prévoyez-vous de vous inscrire à l'un de nos établissements nazaréens ?

Oui  Non

Si oui, lequel ? \_\_\_\_\_

## **EXPÉRIENCE RELIGIEUSE**

1. Décrivez votre appel au ministère :

---

---

---

2. Décrivez votre conversion :

---

---

---

3. Êtes-vous entièrement sanctifié(e) ?  Oui  Non Décrivez votre expérience :

---

---

---

4. Avez-vous connu des chutes spirituelles depuis votre conversion et votre sanctification ?  Oui  Non  
Si oui, veuillez expliquer :

---

---

---

## LIENS AVEC L'ÉGLISE

### 5. Historique en tant que membre de l'église (cinq dernières années)

Année	Église	Fonctions*

\* Surintendant des MEDFDI, membre du conseil de l'église, ministre de musique, président de la MNI, président de la JNI, enseignant, etc.

6a. Première habilitation de ministre local délivrée par l'église locale      Date : \_\_\_\_\_  
suivante : \_\_\_\_\_

6b. Avez-vous déjà été habilité comme ministre par un district ou ordonné dans l'Église du Nazaréen ?  
 Oui     Non

Si oui, mentionnez le district qui vous a accordé votre habilitation de district la plus récente en indiquant la date de l'habilitation ou l'année et le district de votre ordination :

District : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

6c. Première habilitation de ministre de district accordée par le district  
suivant : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

(Avant qu'une nouvelle habilitation de district ne puisse être accordée, vous devez fournir un rapport et l'historique provenant du district dans lequel la licence a expiré.)

### 7a. Historique de ministre habilité

Année	Habilitation par le district	Fonctions*	Lieu

\* Évangéliste, pasteur, enseignant, étudiant, autre. Si autre, veuillez expliquer.

7b. Si vous assumez le rôle de pasteur adjoint, cette responsabilité est-elle :  
 à plein temps ?  à temps partiel ?

8. Avez-vous été impliqué dans des difficultés avec une église ?  Oui  Non  
Si oui, veuillez expliquer :

---

---

---

9. Soutenez-vous pleinement et êtes-vous de tout cœur en accord avec les règlements, les doctrines et le gouvernement de l'Église du Nazaréen ?  Oui  Non

10. Soutiendrez-vous de tout cœur l'église et ses institutions ?  Oui  Non

11. Quelle est votre expérience de la prédication jusqu'à maintenant ?

---

---

---

12a. Ressentez-vous qu'il est urgent pour les Chrétiens d'être entièrement sanctifiés ?  Oui  Non

12b. Votre ministère amène-t-il à la sanctification des croyants ?  Oui  Non  
Si vous avez répondu non à l'une de ces deux questions, veuillez expliquer :

---

---

---

13. Selon vous, ces deux dernières années, combien de personnes ont été sanctifiées sous votre ministère ?

\_\_\_\_\_

### **RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

14. Êtes-vous en bonne santé ?  Oui  Non  
Si non, précisez : \_\_\_\_\_

15. Votre conjoint et vos enfants sont-ils en bonne santé ?  Oui  Non  
Si non, précisez : \_\_\_\_\_

16. Existe-t-il dans votre famille des irrégularités physiques qui pourraient faire obstacle à votre ministère ?  
 Oui  Non  
Si oui, veuillez expliquer : \_\_\_\_\_

17. Votre conjoint vous soutient-il dans votre engagement à réaliser votre appel ?  Oui  Non  
Si non, veuillez expliquer : \_\_\_\_\_

18. Mentionnez vos dettes financières.

<b>Dettes financières</b>	<b>Montant</b>

19. Avez-vous du retard pour honorer une dette ou une obligation ?  Oui  Non

Si oui, veuillez expliquer :

---

20a. Avez-vous déjà divorcé ?  Oui  Non

20b. Votre mariage a-t-il été annulé\* ?  Oui  Non

\* Remarque : Si le mariage a été consommé, l'annulation du mariage sera traitée comme un divorce ; si celui-ci n'a pas été consommé, l'annulation ne sera pas considérée comme un obstacle potentiel à l'ordination.

20c. Le mariage a-t-il été consommé ?  Oui  Non

20d. Avez-vous déjà été légalement séparé(e) ?  Oui  Non

Les détails du divorce, de l'annulation ou de la séparation légale du candidat doivent être présentés au Conseil des surintendants généraux pour examen, selon les dispositions du paragraphe 320 et du paragraphe 530.1 (alinéas 7 et 8) du *Manuel*. « Que toute disqualification qui peut avoir été imposée par une assemblée de district ait été enlevée par une explication écrite du surintendant de district et du Conseil consultatif de district où la disqualification avait été imposée ; et pourvu que, en outre, leur relation matrimoniale ne les rende pas inéligibles pour une habilitation de district ou l'ordination ; et dans le cas d'un divorce antérieur, la recommandation du Conseil des accréditations ministérielles de district, avec les documents à l'appui, sera donnée au Conseil des surintendants généraux qui pourra éliminer cet obstacle à la poursuite d'une habilitation. »

20e. Avez-vous déjà fourni les documents justificatifs ?  Oui  Non Si ces détails n'ont pas été fournis, contactez immédiatement le secrétaire de district.

21. Votre conjoint a-t-il(elle) déjà connu un divorce, une annulation de mariage ou une séparation légale ?

Oui  Non

Si oui, mentionnez les situations correspondantes : \_\_\_\_\_

22. Si vous êtes marié(e), vivez-vous actuellement avec votre conjoint ?  Oui  Non

Si non, pour quelles raisons ?

---

---

23a. Avez-vous déjà été arrêté(e), déclaré(e) coupable ou avez-vous plaidé coupable par le passé ?

Oui  Non

23b. Avez-vous déjà été accusé(e) d'agression sexuelle, d'exploitation ou d'abus envers un enfant ?

Oui  Non

Si vous avez répondu oui à l'une de ces deux questions, veuillez expliquer :

---

---

---

**Signature du candidat :** \_\_\_\_\_ **Date :** \_\_\_\_\_

### **UN MOT AUX CANDIDATS**

Le *Manuel de l'Église du Nazaréen* prévoit des dispositions spécifiques concernant le ministère habilité dans l'église. Ces sections doivent être lues attentivement et les critères nécessaires remplis avant de se porter candidat à l'habilitation de district. Indiquez les numéros des paragraphes du *Manuel* que vous avez lus concernant « L'appel et les qualifications du ministre » et « Le ministre habilité ».

---

L'Assemblée générale a défini le PROGRAMME D'ÉTUDES dans le *Manuel* et celui-ci est détaillé dans le *Livre de ressources pour l'ordination* régional. Ce programme sera supervisé par le conseil des études ministérielles de district. Vous pouvez obtenir des renseignements en contactant le président de ce conseil ou en consultant le pasteur de votre église locale.